

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS
POUR L'ACHAT DE COMMANDES PIETONS POUR LES PORTAILS DU CHATEAU
DE BAC ST MAUR**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société YVES CARTON PORTES AUTOMATIQUES au regard du prix et des prestations proposées ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec YVES CARTON PORTES AUTOMATIQUES (11 rue du Frenelet – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ) un bon de commande relatif à l'achat de commandes piétons pour les portails du Château Bac St Maur d'un montant de 1.139,69€.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 18 octobre 2023

DEC 2023_161

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

